

Pierrick Mouëza

L3 Sociologie

La presse : un quatrième pouvoir ?

« *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* ». Cette citation du philosophe français Montesquieu, dans son ouvrage *De l'esprit des lois* publié en 1748, illustre le concept de séparation des pouvoirs. Une société démocratique repose sur plusieurs pouvoirs, séparés les uns des autres. Cela permet d'éviter une concentration du pouvoir trop importante aux mains d'une minorité. Bien qu'ils soient séparés, ces pouvoirs restent complémentaires puisque ils assurent le fonctionnement du pays ensemble. Le pouvoir législatif est représenté par les députés. Son rôle est de créer des textes de lois c'est à dire des règles formelles encadrant les actions des citoyens.

Dans de nombreux pays, le pouvoir exécutif est représenté par un président et un gouvernement. Son rôle est de permettre la mise en œuvre de ces normes. De plus, l'exécutif regroupe plusieurs fonctions importantes comme la direction des forces armées par le Président dans le cas de la France ou encore l'organisation des administrations publiques.

Enfin, il y a le pouvoir judiciaire. Son rôle est de veiller au respect des normes élaborées et mises en œuvres par les deux autres pouvoirs. C'est lui qui a la capacité de sanctionner les individus qui ne respectent pas une ou plusieurs lois. Ces sanctions peuvent aussi s'appliquer à des personnes morales comme des entreprises par exemple.

La question principale est donc de savoir à quel point ces pouvoirs sont séparés et quels sont les risques si ce n'est pas le cas ?

Dans un article publié sur le site de l'université Yale, l'avocat américain Delbert Tran s'inquiète d'une telle situation. En 2016, l'élection de Donald Trump fait basculer le pouvoir exécutif du côté républicain. Or, le Congrès américain est lui aussi à majorité républicaine. Il pense que les postes des instances judiciaires risquent aussi être occupés par des personnes soutenant le parti républicain. Selon les termes de l'avocat, « *l'alignement politique des trois branches du gouvernement soulève des préoccupations quant à notre système de freins et contrepoids¹* ».

En effet, cette situation remet en question l'idée de trois pouvoirs totalement séparés et autonomes. Il y a un risque de collusion des pouvoirs et même un risque d'ingérence d'un des pouvoirs dans les affaires d'un autre pouvoir. Alors, comment s'assurer que ces trois pouvoirs restent bien séparés ?

¹« *the political alignment of all three branches of government raises concern about our system of checks and balances.* »

C'est là qu'intervient le concept de quatrième pouvoir. Son rôle est d'éviter d'éventuelles dérives de la part des trois autres pouvoirs. L'idée de quatrième pouvoir est attribuée au politicien et philosophe britannique Edmund Burke au 18^{ème} siècle. Il déclare qu'un « *quatrième pouvoir, plus important que tous les autres* » est présent au sein du parlement britannique en plus du Roi, du clergé et du tiers-état. C'est celui représenté par la presse britannique.

Cette expression s'est ensuite popularisée pour parler de la presse en tant que pouvoir dans une démocratie.

Nous pouvons donc nous poser les questions suivantes.

En quoi la presse peut-elle être considérée comme un quatrième pouvoir ? Et quelle est la véritable place du journalisme dans un monde clivé et en constante évolution ?

Dans une première partie, nous évoquerons la place de la presse en tant que pouvoir et contre-pouvoir. Dans une deuxième partie, nous étudierons les menaces et les biais de la presse. Dans une dernière partie, nous aborderons le défi de la presse au temps des réseaux sociaux.

I. La presse en tant que pouvoir et contre-pouvoir.

Tout d'abord, le journalisme peut être considéré comme un pouvoir au vu de la place qui lui est accordée dans les régimes démocratiques. Pour rappel, aux États-Unis, la liberté de la presse est garantie par le premier amendement de la constitution américaine.

En France, la presse dispose aussi d'une place importante au sein de la société. La liberté de la presse est inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen créée en 1789 lors de la Révolution Française. Son rôle est renforcé par la loi du 29 juillet 1881 qui déclare que tout « *journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration ni autorisation préalable* ». Cela facilite la création de la presse française et donc la diffusion d'informations auprès des citoyens. Comme le rappelle le politologue Henri Maler, le droit d'informer et le droit d'être informé sont les « *deux droits qui fondent ensemble la liberté de la presse* ». Cette liberté a donc un effet sur la presse mais aussi sur la société en général comme nous allons le voir ensuite.

Le pouvoir sur le public.

Le journalisme possède une caractéristique qui lui est unique. Il permet à n'importe qui, d'obtenir des informations sur n'importe quel sujet. L'accès à l'information est facilité par des citoyens qui viennent chercher celle-ci à sa source, la vérifient et la diffusent ensuite à l'ensemble de la population. Ce sont les journalistes. Dans son article *Le journalisme, quatrième pouvoir ?* paru en 2018, le professeur et spécialiste de l'histoire des médias Patrick Eveno déclare même que « *c'est le*

journal [...] qui fait l'opinion ». Les citoyens sont donc fortement influencés par ce qu'ils apprennent grâce aux journaux. D'après Patrick Eveno, cela joue dans « l'urne » puisque les électeurs se servent des informations disponibles pour adhérer ou non à telle position politique. D'une certaine façon, le journalisme joue dans le fonctionnement de la démocratie de par son influence sur le peuple.

Pour contrebalancer cette influence de l'information, des limites ont été créées pour l'encadrer. C'est le cas avec les sondages d'opinion, dont les résultats sont souvent diffusés dans la presse que ce soit en France ou à l'étranger. Par exemple, en France, la loi du 19 juillet 1977, relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion, rejoint l'idée de réguler la diffusion d'informations. Le texte déclare qu'en « *cas d'élections générales et de référendum, la veille et le jour de chaque scrutin, aucun sondage électoral ne peut faire l'objet, [...] d'une publication, d'une diffusion ou d'un commentaire* ». Cette interdiction concerne plusieurs types d'élections : les présidentielles, les législatives ainsi que les européennes. Le but de cette décision est d'éviter que la diffusion de sondages d'opinion ne vienne modifier les intentions de vote des citoyens et donc en quelque sorte fausser les élections au dernier moment.

Ces règles illustrent bien le pouvoir de l'information qui permet d'influencer les citoyens sur des thèmes divers. Cela peut devenir problématique lors d'élections, qui représentent un moment clé dans une démocratie. La presse participe à la diffusion de ces informations, il faut donc l'encadrer au même titre que les instances exécutives, législatives et judiciaires.

Un contre-pouvoir politique.

La presse exerce aussi une forte pression sur la sphère politique. Toute décision politique est prise en tenant compte de sa réception par les citoyens.

Dans son article *les médias sont-ils un pouvoir ?* paru en 2012, David Kessler, conseiller Médias et Culture de François Hollande, explique que la communication est un aspect important en politique. Ainsi, selon lui, « *le phasage de l'annonce, son organisation, les « éléments de langage* » sont [...] *partie prenante de la décision* ». Il ajoute que « *la façon dont elle sera reçue par les médias, puis celle dont ils vont la transmettre à l'opinion est constamment au cœur de la réflexion du décideur* ». Tout est centré sur la perception de telle décision et non plus sur le sujet de la décision elle-même. Le pouvoir exécutif est donc soumis à de nouveaux fonctionnements imposés par la presse. Celui-ci doit parvenir à contrôler l'information ou encore à la modeler pour la rendre acceptable ou appréciable aux yeux du public.

Cependant, le journalisme possède une dimension qui peut échapper à tout contrôle, l'imprévisible. C'est le cas du « scoop », lorsque un événement soudain ou inattendu est capté par la presse qui le diffuse de manière aussi inattendue pour rendre l'information inédite et attirante.

Selon les termes de David Kessler, une telle information peut « *bouleverser le tempo de la communication politique* » mais aussi les membres de la sphère politique eux-mêmes.

C'est le cas du scandale du Watergate révélé en 1972 grâce au travail d'investigation de Bob Woodward et Carl Bernstein, deux journalistes du journal américain Washington Post. Cet événement a révélé la mise en place d'un système d'écoute clandestine visant des opposants politiques au Watergate. Ce bâtiment est le siège du parti démocrate, situé à Washington. Or, parmi les personnes impliquées dans cette affaire, se trouvaient de nombreux hauts fonctionnaires de la Maison-Blanche dont le Président Richard Nixon. Il a donc dû démissionner en 1974, à la suite de ces événements et face à la mise en place d'une procédure d'Impeachment visant à le destituer.

L'affaire du Watergate est représentative de la puissance du journalisme en tant que quatrième pouvoir. Elle montre que la presse est capable de révéler des informations qui concernent le milieu politique malgré des tentatives d'intimidations ou de contrôle de l'information. Ensuite, cela montre que la presse peut parvenir à déstabiliser les autres pouvoirs, pourtant puissants, en collectant et diffusant des informations sur ces derniers.

Cet exemple rejoint aussi la notion de journalisme en tant que « chien de garde » de la démocratie. En dévoilant les coulisses de la sphère politique, la presse contribue à garder le peuple informé de ce qui se passe dans le pays. Or, comme le rappelle cette citation du 16^{ème} Président des États-Unis, Abraham Lincoln, la démocratie c'est « *le gouvernement du Peuple, par le peuple et pour le peuple* ». Si le peuple n'a pas la capacité de connaître les enjeux des plus hautes sphères il ne peut pas être souverain. De plus, si le peuple n'a pas l'autorisation d'être informé et que la liberté de la presse n'est pas préservée alors c'est la fin du régime démocratique.

La presse a également un rôle majeur lorsque elle fait l'écho d'une défaillance de la part d'un ou plusieurs des trois autres pouvoirs.

L'affaire Dreyfus illustre parfaitement cette notion de défaillance de l'état dans un contexte de tension entre les citoyens. Cette affaire débute en 1894, lorsque des documents prouvant une affaire d'espionnage sont retrouvés dans l'ambassade d'Allemagne à Paris. Alfred Dreyfus, officier dans l'armée française, est soupçonné de fournir des informations à l'Allemagne. De nombreuses preuves sont mises en avant contre lui et il finit par être arrêté, jugé, puis déporté en Guyane. Pour d'autres personnes, comme Georges Picquart, qui travaille dans les renseignements, Dreyfus est innocent. Picquart soupçonne même que le véritable coupable est Walsin Esterhazy, commandant dans l'armée. Suite à ces révélations, Picquart est éloigné de l'affaire, il ne peut donc pas poursuivre ses investigations. De plus, lors du procès du commandant Esterhazy, ce dernier est acquitté. Face à ce jugement, l'écrivain français Émile Zola fait publier une lettre ouverte au Président de la République, Félix Faure, dans le journal l'Aurore, c'est l'article « J'accuse... ». Dans cette lettre, il

accuse le gouvernement français de faire une « *effroyable erreur judiciaire* ». En réalité, cette erreur, et plus largement, cette affaire, reposent sur de l'antisémitisme. En effet, Dreyfus est de confession juive et la société française est encore très clivée sur ce sujet à cette époque. La diffusion de cette affaire a de nombreuses conséquences sur la société française. Elle renforce notamment le clivage entre le camp des « dreyfusards » et celui des « anti-dreyfusards » et plus largement entre une France antisémite et une France tolérante.

L'affaire Dreyfus permet de comprendre combien la presse est importante lorsque l'État atteint ses limites. De plus, elle remet complètement en question le système démocratique. Ainsi, les hauts fonctionnaires de l'état-major voyaient en Dreyfus le coupable idéal de par la présence d'un fort courant antisémite en France. Tous les jugements et les sanctions prononcés contre lui et ses soutiens étaient erronés et n'ont jamais été remis en question par les instances concernées. Le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire se sont tous montrés défaillants et incapables d'assurer correctement leurs fonctions. Le seul pouvoir restant étant la presse, celle-ci a fait éclater le scandale au grand jour. Elle a finalement permis la révision du procès de Dreyfus et l'annulation de toutes les charges prises à son encontre. Celui-ci étant déclaré innocent, il a ensuite réintégré ses anciennes fonctions au sein de l'armée bien que cette affaire ait entaché sa carrière.

Le journalisme a donc une fonction de régulation. En exerçant son rôle il permet de contrer d'éventuelles dérives des autres pouvoirs quand ils ne respectent pas les normes démocratiques. Cependant, le pouvoir de la presse peut être utilisé pour d'autres objectifs comme nous allons le voir.

II. Les menaces et les biais de la presse.

Comme nous l'avons vu, le journalisme est une forme de pouvoir de par son rôle d'intermédiaire entre les citoyens et les autres pouvoirs au sein de la société. Or, ce pouvoir peut être orienté voire menacé. Cela dépend des personnes qui détiennent les principaux organes de presse mais aussi du rapport que la presse entretient avec la sphère politique.

L'indépendance et le financement.

Tout d'abord, tout journal ou toute publication d'information peut être utilisé pour cibler un sujet particulier et en exclure d'autres. Dans son ouvrage *Sociologie du journalisme* paru en 2019, Érik Neveu illustre cette situation par la phrase suivante : « *en lisant le journal, les gens croient apprendre ce qui se passe dans le monde. En réalité, ils n'apprennent que ce qui se passe dans le journal* ». Autrement dit, les informations qui paraissent dans tel journal, reflètent les idées politiques des rédacteurs mais aussi et surtout les idées des propriétaires de celui-ci, c'est à dire les

actionnaires. Dans la presse française il n'y aurait donc pas de frontière hermétique entre le pouvoir des médias, le pouvoir politique et le monde économique. Cela s'observe dans la manière dont l'actualité est décryptée et présentée au public.

La presse française est composée de journaux, de chaînes de télévisions et de chaînes de radio qui évoquent divers sujets d'actualité. Certains sujets reviennent plus souvent au centre de l'actualité, d'où la notion de ligne éditoriale ou encore d'orientation de la presse. De par cette orientation intentionnelle, chaque journal s'adresse à un public spécifique et se construit une identité. Dans son ouvrage *La Presse*, paru en 2016, Patrick Eveno parle même d'une « *presse des élites* » quand il évoque le développement de certains journaux français. Pour lui, *Le Figaro* serait un « *journal de la bourgeoisie* » et « *conservateur* » qui dispose d'un public fortuné permettant au journal de poursuivre son activité.

La création du journal *Le Monde* est caractérisée par une volonté d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et du monde économique. Mais malgré la volonté de son fondateur, le journal a progressivement rejoint une ligne éditoriale « *proche de la gauche* ». Les grands journaux ont donc une identité dont les caractéristiques peuvent s'observer dans leurs publications.

La presse semble donc étroitement liée au monde économique et notamment à des propriétaires fortunés dont les liens avec tel ou tel parti politique sont également forts.

La perte d'indépendance des journaux peut donc poser des problèmes en terme de liberté de la presse. Dans son article *Le droit à l'information, ses conditions et ses conséquences* paru en 2014, le politologue Henri Maler donne plusieurs conditions à cette liberté dont la suivante.

« *La liberté de la presse ne saurait être [...] une liberté mise à la disposition des seules entreprises privées (et de leurs actionnaires)*. Sinon, la presse et l'information deviennent le « *privilege des propriétaires et actionnaires de ces entreprises* ». La liberté de la presse ne doit donc pas passer par ce qu'il appelle une « *liberté sans frein concédée à des investisseurs privés de s'approprier des médias et de procéder à leur concentration, notamment quand ils sont présents dans d'autres secteurs économiques* ». En France, la possession de nombreux organes de presse par une minorité d'acteurs privés peut remettre en question le modèle d'une presse totalement libre et indépendante dans un régime pourtant démocratique.

Dans son ouvrage *La Presse*, Patrick Eveno évoque le cas de la presse dite « *populaire* » en opposition à la « *presse des élites* » que nous venons d'aborder. L'histoire de la presse populaire en France illustre parfaitement cette problématique de dépendance économique des médias. Cette presse populaire est représentée par des médias moins importants en terme d'audience et qui se disent proches des citoyens.

Par exemple, le journal *France Soir*, fondé en 1944, devient rapidement populaire avec plus d'un million de tirages dès 1953. Mais suite à l'arrivée de la télévision, le journal perd rapidement en

audience. Il est vendu et racheté de nombreuses fois, mais cela ne suffit pas à contrer son déclin. Selon Alexis Lévrier, historien du journalisme, ce déclin est dû à une « *mauvaise gestion* » du journal. Les ressources économiques de celui-ci n'étant plus suffisantes, le tirage du journal papier s'arrête en 2011. Cet exemple montre deux choses. D'abord, le pouvoir de la presse symbolisé par les journaux papier est en déclin. Ensuite, l'image de la presse en tant que pouvoir indépendant doit être relativisée. En effet, la presse est un secteur d'activité parmi d'autres, elle est ancrée au contexte économique et politique, il est donc difficile d'être totalement indépendant.

L'information : un pouvoir menacé.

Comme dit précédemment, le droit d'informer et le droit d'être informé représentent deux piliers de la liberté de la presse. Or, il arrive que l'un ou les deux soient menacés. C'est le cas dans de nombreux régimes autoritaires où la présence de médias libres est considérée comme un danger. Dans ces régimes, la diffusion d'information dépend en fait du pouvoir autoritaire qui crée sa propre information ou bien censure l'information qui s'oppose à ses intérêts.

Dans son article *Le droit à l'information, ses conditions et ses conséquences* paru en 2014, le politologue Henri Maler donne quelques précisions quant à la notion de liberté de la presse. Il précise que la « *liberté de la presse ne saurait être une liberté mise à la disposition exclusive de l'État, de ses gouvernants (exécutifs et parlementaires) et de son administration* ». Pour que la presse soit libre, celle-ci ne doit pas entièrement dépendre ou provenir du pouvoir politique qui l'utiliserait comme un moyen de propagande.

Chaque année, le site Reporter Sans Frontière établit un classement des pays en fonction du degré de liberté de la presse dans chacun d'entre eux. Différentes données sont relevées dans chaque pays afin de pouvoir les classer. Par exemple, les lois entravant toute ou une partie de la presse sont prises en compte. Le classement tient aussi compte des atteintes directes aux journalistes telles que les homicides et les emprisonnements. Il répertorie aussi d'autres atteintes comme la censure des informations extérieures au pays, la pression sur des témoins d'événements, ou encore la confiscation d'informations.

Le cas de la Chine permet de voir à quel point le pouvoir de la presse peut être utilisé par un régime politique ou bien restreint si il ne convient pas aux attentes du régime.

Selon Reporter Sans Frontières, en 2022, la Chine est 175^{ème} du classement en terme de liberté de la presse. La place la plus basse du classement étant la 180^{ème}, nous pouvons donc voir que la Chine est l'un des pays où la liberté de la presse est la moins respectée.

Cela montre que la presse est un pouvoir capable de gêner les dirigeants politiques. Reporter Sans Frontière explique d'ailleurs que la Chine représente « *la plus grande prison du monde pour les journalistes* » et qu'en Russie « *aucun journaliste n'est à l'abri d'une procédure judiciaire* ».

De plus, en Chine et en Russie, la presse est utilisée dans un objectif de propagande.

Par exemple, la Chine contrôle tous les organes de presse chinois que l'on qualifie d'ailleurs de « *médias d'états* ». Cela lui permet de garantir la légitimité d'un pouvoir autoritaire à la tête duquel se trouve Xi Jinping, élu en 2013, et désormais président à vie du pays.

Le contrôle de l'information peut aussi passer par la restriction des droits de la presse étrangère. La coupe du monde de football qui a eu lieu au Qatar en 2022 est un bon exemple de cloisonnement de l'information. Les autorités qataries se sont montrées très strictes en ce qui concerne les journalistes étrangers. Ainsi, selon Reporter Sans Frontière, les autorisations données aux journalistes pendant la Coupe du Monde étaient « *très restrictives* » et ne permettaient pas de diffuser des informations extérieures aux stades. Ainsi, selon Reporter Sans Frontière, ces autorisations déclaraient que « *les journalistes ne pourront ni filmer, ni photographier dans "les propriétés résidentielles, les entreprises privées et les zones industrielles"* », c'est à dire les zones « *où des violations des droits de travailleurs migrants ont été signalées* ». Pour rappel, le Qatar se situe à la 119^{ème} place du classement 2022 de Reporters Sans Frontières.

D'une certaine façon, les contraintes que la presse subit dans les régimes autoritaires révèle le pouvoir que celle-ci pourrait exercer contre ces mêmes régimes si elle était libre.

Après avoir vu les limites de la presse en terme d'indépendance et de liberté nous allons maintenant aborder le rapport de la presse avec les nouveaux médias.

III. Le défi de la presse au temps des réseaux sociaux.

Remise en question du journalisme.

Aujourd'hui, la place du journalisme est régulièrement remise en question. C'est dû à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les réseaux sociaux. Selon David Kessler dans son article *Les médias sont-ils un pouvoir ?*, les médias traditionnels semblent dépassés par « *la capacité de tout un chacun de produire de l'information* ». Par exemple, les faits divers sont souvent postés puis diffusés sur les réseaux sociaux avant que les équipes de journalistes n'arrivent eux-même sur place. Le fait que les réseaux sociaux rendent l'information instantanée et massive remet en cause la place de la presse en tant que seul pouvoir de l'information.

L'émergence des réseaux sociaux s'est accompagnée d'une perte de confiance envers les médias traditionnels. Cette perte de confiance passe par une contestation de la place du journalisme et des tentatives de remplacer la presse. Tout d'abord, nous savons que les réseaux sociaux reposent plus sur la quantité d'information que sur la qualité. Par exemple, la fiabilité des données diffusées sur

Twitter lors de la pandémie de Covid-19 peut être questionnée. De nombreux mouvements dits « *anti-vax* » et « *anti-pass* » ont émergé dans plusieurs pays et notamment en France. Ces mouvements questionnent les effets des vaccins sur la santé et la dangerosité réelle du virus. Il remettent aussi en question les décisions de santé publique telles que la mise en place de confinements et de couvre-feu par les autorités.

Le principal problème est que l'information diffusée sur les réseaux sociaux ne fait pas toujours l'objet d'une vérification et cela participe à la propagation de « *fake news* ». C'est le cas avec l'émergence de théories du complot comme celle affirmant un lien entre la mise en place de la 5G et la propagation du virus. Dans un article de France Télévisions publié en 2020, Imran Ahmed, directeur du centre pour contrer la haine en ligne déclare que « *Pour la première fois, nous avons réalisé que la désinformation coûtait des vies, et pas seulement loin de nous* ». Ces informations sont problématiques car elles semblent plus visibles que l'information traditionnelle bien qu'elles soient fausses. Ces fausses informations sont créées et relayées par des groupes tentant de diffuser leurs idées politiques tout en cherchant à décrédibiliser leurs opposants. Or, parmi les opposants de ces groupes se trouve la presse.

Des termes très évocateurs de la perte de confiance envers les journalistes sont apparus sur des réseaux comme Twitter. Un article du journal Libération décrit d'ailleurs l'apparition de termes comme « *journalopes* » ou « *merdias* » qui proviennent souvent de quelques mouvements d'extrême-droite.

Les grands journaux français et leurs membres en sont visiblement la cible principale. Un journaliste chez *Le Monde* explique même que ce climat anti-journaliste est « *permanent* » en plus d'être parfois accompagné de menaces de mort. Dans un article portant sur la question migratoire, un internaute qualifie le journal 20 Minutes de « *torchon collabo fièrement halal* ». Toute question controversée fait l'objet de ces tensions, en tout cas sur les réseaux sociaux. Les débats sur ces questions passent autant par la désinformation que par l'attaque directe des tenants du pouvoir de la presse, les journalistes.

Cependant, cette dégradation des relations entre la presse et les citoyens s'observe surtout sur les réseaux sociaux. Cela ne représente donc pas forcément une crise globale de la presse nationale.

De plus, les médias traditionnels sont peut-être plus en transition qu'en déclin comme nous allons le voir maintenant.

Transformation du journalisme.

Face à la masse d'information publiée sur les réseaux sociaux la presse a quand même plusieurs moyens de conserver sa place d'informateur.

Tout d'abord, il y a une différence entre les informations publiées sur les réseaux sociaux et les informations des journalistes professionnels. Les premières ne sont pas forcément vérifiées alors que les secondes le sont. David Kessler explique que la « *marque journalistique* » peut permettre à la presse de se distinguer des réseaux sociaux grâce à l'information « *validée, contrôlée, vérifiée* ». De plus, depuis la démocratisation d'Internet puis des réseaux sociaux, les différents organes de presse se sont adaptés à ce nouveau monde numérique.

Dans le livre *Histoire de la presse en France*, paru en 2016, les auteurs expliquent que les principaux journaux français comme *Le Monde*, *Libération* et *Les Échos* ouvrent « *dès 1995* » un site internet sur le modèle des grands journaux américains. Ce n'est pas une transition du « tout papier » vers le « tout numérique » mais plutôt une combinaison des deux types de support. Dès lors, cela crée des sources de revenu favorables au maintien en ligne. Par exemple, de nombreux journaux français proposent des abonnements qui permettent un accès complet à tout les articles pour les abonnés. La publicité est un autre moyen de financement utilisé par la presse en ligne.

En plus des changements économiques liés aux outils numériques, les journalistes doivent aussi s'adapter au fonctionnement d'Internet.

De nombreux journaux ont ouvert des comptes sur Twitter, Instagram ou encore Tiktok. Les journalistes eux-mêmes publient des informations en lien avec leur journal. Les nouveaux modèles de l'information passent par de courtes vidéos ou des images que l'on peut trouver sur Instagram ou Tiktok, ou bien des textes et des liens vers des articles complets comme sur Twitter. Cela ne veut pas dire pour autant que la presse papier et la presse site web sont vouées à disparaître. En effet, selon Olivier Aïm et Stéphane Billiet dans l'ouvrage *Communication* paru en 2020, les outils numériques sont un moyen de « *valorisation des contenus d'informations* » et non pas une façon de remplacer la presse traditionnelle comme on pourrait le penser. L'utilisation de ces nouvelles formes de médias oblige aussi les journalistes à s'adapter. Pour cela, ils proposent de nouveaux formats d'information comme les « *podcasts* » ou encore le « *fact-checking* ». Par exemple, le journal *Le Monde* possède une rubrique et un compte Twitter nommé « *Les Décodeurs* » dont la mission est de vérifier certains faits évoqués par des personnalités ou bien des rumeurs qui deviennent virales. Ce type d'information permet de contrer le phénomène des fausses nouvelles en distinguant l'info de « l'infox ».

Pour Olivier Aïm et Stéphane Billiet, le fonctionnement des réseaux sociaux implique un « *processus de morcellement de la consommation des informations* » car on trouve de l'information sur n'importe quelle plateforme et n'importe quand. La presse traditionnelle s'est adapté à cette nouvelle forme de communication en créant du contenu varié. D'une certaine façon, elle conserve sa place et la légitimité en prenant le rôle de l'informateur fiable ou de vérificateur de l'information.

Conclusion.

Nous pouvons en conclure que la presse représente un pouvoir de la société, par l'influence qu'elle exerce à la fois sur les citoyens et sur les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires.

Cependant, le fait que les organes de presse soient concentrés aux mains d'une minorité pose la question de qui représente vraiment le pouvoir de la presse. Est-ce les journalistes ? Ou bien est-ce les actionnaires ? Cela montre sa dépendance vis-à-vis du monde économique.

La presse possède aussi une place importante dans les régimes autoritaires où l'information est cloisonnée voire supprimée si elle est considérée comme gênante. Dans ces mêmes régimes, la presse peut aussi dépendre directement des instances politiques qui façonnent l'information comme elles le souhaitent et non comme elle est factuellement.

Enfin, bien que les outils numériques paraissent hostile au monde du journalisme, les principaux organes de presse ont su se renouveler. La presse doit continuer à s'adapter aux transformations liées à l'émergence du numérique pour conserver son monopole de l'information fiable et vérifiée qui est aussi son pouvoir.

Bibliographie.

- Aïm, Olivier et Stéphane Billiet. 2020. *Communication*. Dunod. Paris : Dunod. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/communication--9782100805570.htm>

- Balle, Francis. 2014. *Les médias*. Que sais-je? Paris: Presses Universitaires de France. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/les-medias--9782130631347-page-94.htm>

- Breton, Philippe et Serge Proulx. 2012. *L'explosion de la communication. Introduction aux théories et aux pratiques de la communication*. Repères. Paris : La Découverte. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/l-explosion-de-la-communication--9782707173829.htm>

- Deborde, Juliette. 2017. « Comment journalopes et merdias se sont répandus sur les réseaux ». *Libération*. 5 janvier. https://www.liberation.fr/les-idees/2017/01/05/comment-journalopes-et-merdias-se-sont-repandus-sur-les-reseaux_1538849/

- Delporte, Christian, Claire Blandin, François Robinet. 2016. *Histoire de la presse en France XX^e-XXI^e siècles*. Collection U. Paris : Armand Colin. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/histoire-de-la-presse-en-france--9782200613327.htm>

- Eveno, Patrick. 2016. *La presse*. Que sais-je? Paris: Presses Universitaires de France. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/la-presse--9782130748779.htm>

- Eveno, Patrick. 2018. « Le journalisme, quatrième pouvoir ? ». *Cahiers français*. Numéro 406 (2018) : 28-35. https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/fiche_produit/pdf/3303330404065_EX.pdf

- Ferenczi, Thomas. 2007. *Le journalisme*. Que sais-je ? Paris : Presses Universitaires de France. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/le-journalisme--9782130564041.htm>

- Frau-Meigs, Divina. 2005. *Qui a détourné le 11 septembre ? Journalisme, information et démocratie aux États-Unis*. Médias-Recherches. Paris : De Boeck Supérieur. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/qui-a-detourne-le-11-septembre--9782804149994.htm>

- Hirst, Martin. 2013. « Right to know : the nation, the people and the Fourth Estate ». *The Conversation*. 11 décembre. <https://theconversation.com/right-to-know-the-nation-the-people-and-the-fourth-estate-21253>

- Les Décodeurs. 2014. « La charte des Décodeurs ». *Le Monde*, 10 mars. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/03/10/la-charte-des-decodeurs_4365106_4355770.html

- Libération. 2022. « Coupe du monde: le Qatar interdit la diffusion de certains lieux aux médias ». *Libération*. 16 octobre. https://www.liberation.fr/sports/football/coupe-du-monde-le-qatar-interdit-la-diffusion-de-certains-lieux-aux-medias-20221016_YAW5DYKPHFBRJJAORVFLKIAQ4A/

- Maler, Henri. 2014. « Le droit à l'information, ses conditions et ses conséquences ». *Savoir/Agir* Volume 4. Numéro 30 (2014) : 113-119. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-savoir-agir-2014-4-page-113.htm>

- Mercier, Arnaud. 2010. « L'implantation d'Internet dans le paysage médiatique : vers un modèle d'information journalistique webcentré ». *Humanisme* Volume 3. Numéro 289 (2010) : 47-51. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-humanisme-2010-3-page-47.htm>

- Monde Diplomatique. 2022. « Médias français, qui possède quoi ? ». *Le Monde Diplomatique*. Décembre 2022. <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA>

- Neveu, Érik. 2019. *Sociologie du journalisme*. Repères. Paris : La Découverte.

- Nguyen Dang, Julien. 2020. « Coronavirus : comment les réseaux sociaux ont tenté de soigner le mal de la désinformation ». *France Info*. 27 juin. https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-comment-les-reseaux-sociaux-ont-tente-de-soigner-le-mal-de-la-desinformation_4009669.html

- RSF. 2022. « Mondial de football au Qatar : la FIFA ne doit pas accepter que la liberté de la presse soit hors jeu ». *Reporters Sans Frontières*. 20 novembre. <https://rsf.org/fr/mondial-de-football-au-qatar-la-fifa-ne-doit-pas-accepter-que-la-libert%C3%A9-de-la-presse-soit-hors-jeu>

- Safire, William. 1982. « The one-man fourth estate ». The New York Times. 6 juin. <https://www.nytimes.com/1982/06/06/books/the-one-man-fourth-estate.html>
- Sägesser, Caroline. 2016. « Législatif, exécutif et judiciaire. Les relations entre les trois pouvoirs. » *Dossiers du CRISP* Volume 2. Numéro 87 (2016) : 9-71. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-dossiers-du-crisp-2016-2-page-9.htm>
- Schudson, Michael. 2009. « Pourquoi les démocraties ont-elles besoin d'un journalisme détestable ? ». *Réseaux* Volumes 5-6. Numéros 157-158 (2009) : 213-232. <https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/revue-reseaux-2009-5-page-213.htm>
- Tellier, Maxime. 2021. « France Soir : Grandeur et déliquescence d'un journal devenu anti-journalistique ». *Radio France*. 14 mars. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/france-soir-grandeur-et-deliquescence-d-un-journal-devenu-anti-journalistique-9661755>

Sitographie.

- Carasco, Aude. 2018. « Qui a le pouvoir de l'information en France? ». *vie-publique.fr*. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/268470-qui-le-pouvoir-de-linformation-en-france>
- Crichton, Danny, Ben Christel, Aaditya Shidham, Alex Valderrama et Jeremy Karmel. 2010. « Journalism in the digital age ». *standford.edu*. <https://cs.stanford.edu/people/eroberts/cs181/projects/2010-11/Journalism/index.html>
- Légifrance. 2022. « Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion ». *legifrance.gouv.fr*. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000522846>
- Le Monde Diplomatique. 2022. « Médias Français ». *github.com*. https://github.com/mdiplo/Medias_francais
- RSF. 2022. « Classement ». *rsf.org*. <https://rsf.org/fr/classement>
- Sales, Claude. 1998. « La formation des journalistes ». *vie-publique.fr*. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/984000482.pdf>

- Tran, Delbert. 2016. « The Fourth Estate As The Final Check » yale.edu.
<https://law.yale.edu/mfia/case-disclosed/fourth-estate-final-check>

- Tran, Delbert. 2022. « Delbert Tran ». linkedin.com.
<https://www.linkedin.com/in/delbert-tran-8a545b34>